



ZONES D'AFFECTION

- Zones à bâtrir**
 - ZCV 1 ZONE DE CENTRE VILLAGE 1
 - ZCV 2 ZONE DE CENTRE VILLAGE 2
 - ZCV 3 ZONE DE CENTRE VILLAGE 3
 - ZRM 1 ZONE RESIDENTIELLE MOYENNE DENSE 1
 - ZRM 2 ZONE RESIDENTIELLE MOYENNE DENSE 2
 - ZRFD ZONE RESIDENTIELLE FAIBLE DENSE
 - ZIG ZONE D'INTERET GENERAL
 - ZL ZONE LIBRE
 - ZS ZONE SPECIALE GRAVIERE / DECHARGE

Zone agricole

Autre zone

ELEMENTS SUPERPOSES

- Secteurs superposés**
 - PRESCRIPTIONS PARTICULIÈRES SECTORIELLES (PPS)
 - PLAN D'AMENAGEMENT DE DÉTAIL OBLIGATOIRE
- CARTE DE DÉTAILS DES DANGERS NATURELS**
 - SECTEUR DE DANGER RESIDUEL
 - SECTEUR DE DANGER INDICATIF
 - SECTEUR DE DANGER FAIBLE
 - SECTEUR DE DANGER MOYEN
 - SECTEUR DE DANGER ELEVE
- ESPACE RESERVE AUX EAUX**
- PERIMETRE D'HABITAT A MAINTENIR (PHM)**
- SECTEURS NON AGRICOLES**

PERIMETRE DE PROTECTION DE LA NATURE

PERIMETRE D'ENERGIE DE RESEAU DE CHAUFFAGE A DISTANCE

PERIMETRE ARCHEOLOGIQUE

Éléments protégés superposés

BOISSEMENT HORS FORET ET ZONE OU EN BORDURE DE ZONE À BÂTRIR

ARBRE / VERGER

HAIE ET SURFACE BOISÉE

SELON LA PHM : LES BOISSEMENTS HORS-FORET EN DEHORS DE LA ZONE À BÂTRIR SONT PROTÉGÉS

COURS D'EAU

IMMEUBLE PROTÉGÉ - CATEGORIES 1/2/3

OBJET PROTÉGÉ - CATEGORIES 3

OBJET IVS D'IMPORTANCE RÉGIONALE "Catégorie 2"

OBJET IVS D'IMPORTANCE LOCALE "Catégorie 1"

Autres éléments superposés

BATIMENT EXISTANT NON SOUMIS A L'IBUS

CONSTATATION DE NATURE FORESTIERE EFFECTUÉE

INFORMATIONS INDICATRICES

COURS D'EAU SOUS-TUYAU - Tracé exact

SITE POLLUE - AIRE D'ENTREPRISE, INSTALLATIONS DE TIR, SITE DE STOCKAGE

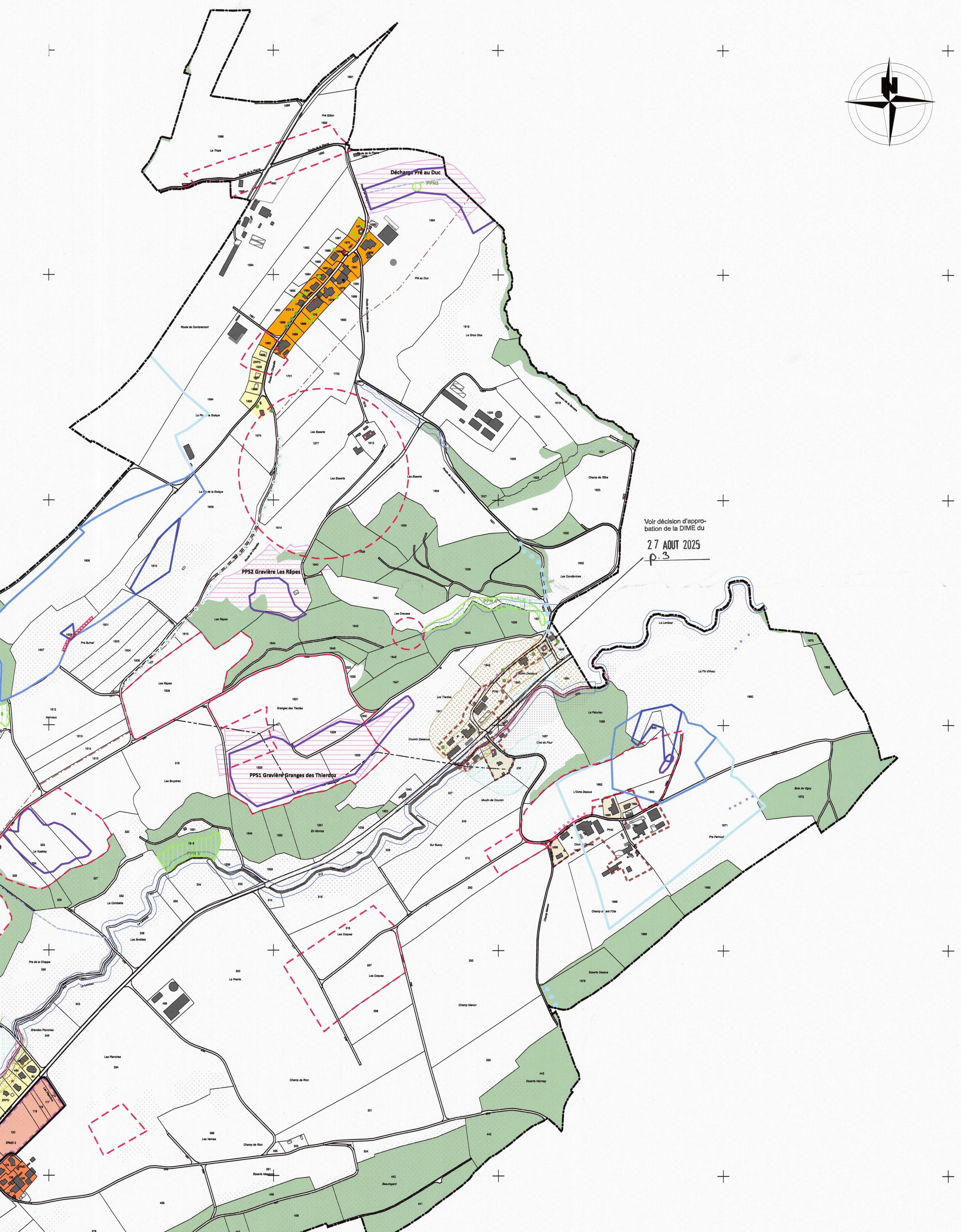
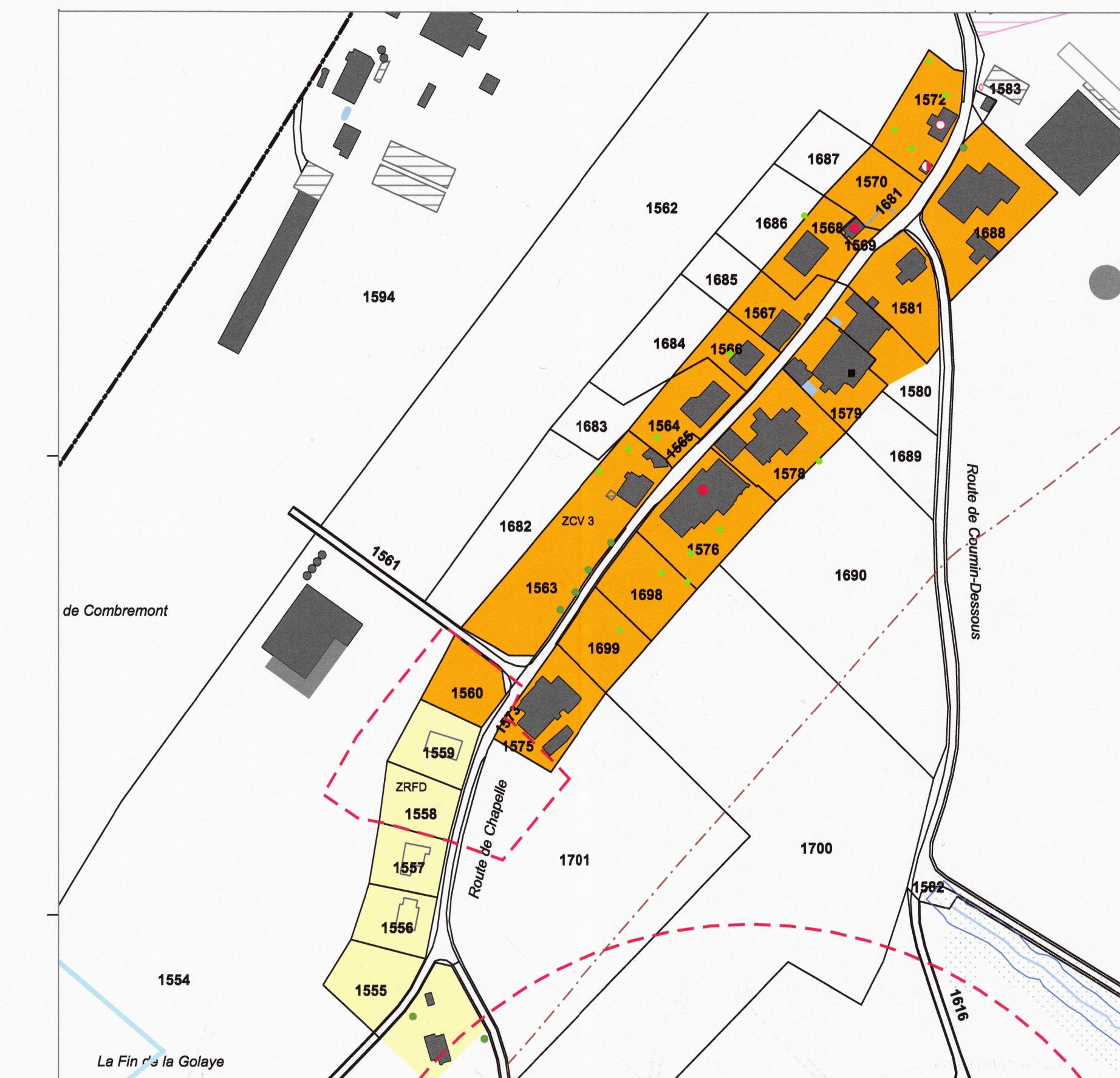
ZONE "S" DE PROTECTION DES EAUX SOUTERRAINES LEGALISÉES

LIGNE ELECTRIQUE

RESEAU DE GAZ

PERIMETRE SECTEUR CHEIRY

Plan d'affection des zones - Détails secteur Chapelle - Echelle 1/2000



Mise à l'enquête publique par publication dans la feuille officielle

FO n°35, du 2 septembre 2022

Adopté par le Conseil communal de la commune de Surpierre, le 10. octobre 2022

La Secrétaire : *[Signature]* Le Syndic : *[Signature]*

© Etat de Fribourg

Mise à jour du cadastre février 2022

Les cotations de la zone à bâtrir ne sont pas mentionnées sur le PAZ car le plan est géoréférencé.

Les données numériques sont disponibles auprès de l'administration communale de Surpierre

mail: secrétariat@surpierre.ch, ou auprès du bureau URBASOL SA, mail: info@urbasol.ch

Approuvé par la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement,

le 27. AOUT 2025

Le Conseiller d'Etat, Directeur : *[Signature]*



COMMUNE DE
1762 SURPIERRE-FR

ETAT DE FRIBOURG
ETAT FEDERAT

177 500

1 177 000

1 178 500

1 179 000

Plan d'affection des zones - Détails centre village Cheiry - Echelle 1/2000

